



CONSEIL DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE

Session 1995-1996

6 DECEMBRE 1995

ENTENTE ENTRE LE CONSEIL
DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE DE BELGIQUE
ET LE PARLEMENT DE LA REPUBLIQUE ET CANTON DU JURA
INSTITUANT
UN COMITE MIXTE DE COOPERATION INTERPARLEMENTAIRE(1)

RESOLUTION

ADOPTÉE PAR LE COMITE MIXTE EN SA HUITIÈME SESSION
BRUXELLES — DECEMBRE 1995

(1) Voir Doc. Conseil n° 160 (1984-1985) n° 1.
Voir Doc. Conseil n° 47 (1985-1986) n° 1.
Voir Doc. Conseil n° 95 (1986-1987) n° 1.
Voir Doc. Conseil n° 42 (1988-1989) n° 1.
Voir Doc. Conseil n° 87 (1988-1989) n° 1.
Voir Doc. Conseil n° 198 (1990-1991) n° 1.
Voir Doc. Conseil n° 97 (1992-1993) n° 1.

Les délégations du Conseil de la Communauté française de Belgique et du Parlement de la République et Canton du Jura, réunies à Bruxelles du 4 au 6 décembre 1995, ont tenu la VIII^e session du Comité mixte de coopération interparlementaire sous la présidence de Mme Anne-Marie Corbisier-Hagon, Présidente du Conseil de la Communauté française et de M. Jean Crevoisier, Président du Comité mixte.

A l'occasion de cette session, le Comité mixte a procédé à un échange d'informations sur le contexte politique et institutionnel en Communauté française de Belgique et dans le Canton du Jura.

Le thème relatif à la gestion et au financement des hôpitaux a été débattu, au sein d'institutions hospitalières publiques et privées, où divers exposés présentés par des experts en la matière ont suscité un grand intérêt. Les mesures prises, notamment avec la création du centre de gestion hospitalière pour maîtriser les coûts de la santé dans le Canton du Jura et les mesures de

rationalisation intervenues dans le secteur hospitalier, ces dernières années, en Communauté française de Belgique ont fait l'objet d'un examen approfondi. Les deux délégations ont comparé les diverses mesures de rationalisation prises en matière de gestion et de financement des hôpitaux. Le Comité a constaté que de sérieux efforts sont faits dans les deux Etats en vue de parvenir à la maîtrise des dépenses hospitalières; les moyens techniques mis en œuvre en Communauté française sont de nature à assurer une saine gestion hospitalière tout en offrant une gamme complète des soins requis par la population.

La Suisse ayant intégré les techniques des droits populaires, initiative et référendum dans son fonctionnement institutionnel et ce à tous les niveaux de pouvoir, l'analyse des instruments de démocratie directe, troisième thème de réflexion, a fait l'objet d'un échange de vues fort intéressant et ce d'autant plus que la société évolue vers une plus grande participation des citoyens à la prise de décision.

La délégation du Parlement de la République et Canton du Jura était composée de M. J.-Fr. Kohler, Président du Parlement, député, M. Jean Crevoisier, Président du Comité mixte, député, Mme R.-M. Studer, députée suppléante, MM. J. Cuvray, R. Riat, députés, M. J.-Cl. Montavon, secrétaire administratif du Comité mixte, Vice-Chancelier d'Etat.

La délégation du Conseil de la Communauté française de Belgique était composée de Mme A.-M. Corbisier-Hagon, Présidente du Conseil de la Communauté française, Présidente du Comité mixte, de Mme C. Persoons, MM. J.-M. Léonard, M. Neven, M. Cheron, B. Baille, D. Marchant, membres du Conseil, M. Chr. Daubie, secrétaire général du Conseil de la Communauté française, M. J.-Fr. Vandewalle, directeur général du Conseil de la Communauté française, directeur du Service des Relations interparlementaires, Dr. de Briey, directeur général du Centre hospitalier Notre-Dame et Reine Fabiola de Charleroi, Dr. Devillers, directeur administratif aux hôpitaux civils du CPAS de Charleroi, Dr. Caes, M. Tasiaux, inspecteur général de la comptabilité des hôpitaux au ministère des Affaires sociales et de la Santé publique, experts, et de Mme V. Gérard, conseillère-adjointe, secrétaire administrative du Comité mixte.